



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à saf_rouen@proton.me

ou au Palais de Justice de ROUEN – Case 147

Renseignements : SAF ROUEN, 6 allée E. Delacroix, 76000
ROUEN ou saf_rouen@proton.me

ENTREE GRATUITE SUR INSCRIPTION PREALABLE INDISPENSABLE

MERCI D'ADRESSER VOS DEMANDES EXCLUSIVEMENT A ROUEN
INSCRIPTION AVANT LE 19 NOVEMBRE 2023

Nom :Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

Barreau ou activité professionnelle :

- Participera à la journée d'Elbeuf du 23 Novembre 2023

Attention : l'inscription ne comprend pas le déjeuner.

- Participera au déjeuner (cocktail déjeunatoire) et joint au bulletin d'inscription un chèque de réservation de 20 € à l'ordre du SAF de Rouen (à défaut, aucune place ne sera réservée pour le déjeuner) à remettre par voie postale à l'adresse ci-dessus ou à la case 147

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n°2011-004 du 25 novembre 2011

SAF Organisme de formation n°11 75 54132 75

Durée de la formation : six heures

Pour valider la formation, il sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation, le matin et l'après-midi.

Une attestation de présence vous sera délivrée après la formation et une facture pour le déjeuner vous sera remise sur demande.

Objectifs pédagogiques

Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de contentieux social, pénal, administratif, civil sur le sujet des violences.

Compétences visées

Amélioration des connaissances pratiques et réflexions sur l'exercice professionnel.

Public visé et prérequis

Avocats, juristes. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

La formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.